

Présents :

M. Jean-Yves DUBOIS, Président
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Christian MILLERET, Titulaire d'Aime
Mme Corine MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime (Pouvoir de Mme Bernadette CHAMOISSIN, Titulaire d'Aime)
M. Anne LE MOUPELLIC, Titulaire d'Aime
M. Anthony FAVRE, Titulaire de Bellentre
M. Yann ALLAIN, Titulaire de Bellentre
Mme Isabelle GIROD-GEDDA, Titulaire de Bellentre
M. Daniel RENAUD, Titulaire de La Côte d'Aime
M. René LUISET, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Freddy BUTHOD-GARCON, Titulaire de La Côte d'Aime
M. Christian DUC, Titulaire de Granier
M. Georges BOUTY, Suppléant de Granier
M. Thierry MARCHAND-MAILLET, Titulaire de Landry
M. Olivier GUEPIN, Titulaire de Landry
Mme Pascale SILVIN, Titulaire de Landry
M. Jean-Luc BOCH, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Séverine BRUN, Titulaire de Macot la Plagne (Arrivée pour la délibération 2016-061)
Mme Corine MICHELAS, Titulaire de Macot la Plagne
M. Joël OUGIER SIMONIN, Titulaire de Macot la Plagne
M. Pierre OUGIER, Titulaire de Macot la Plagne
M. Laurent HUREAU, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Laurent TRESALLET, Titulaire de Peisey-Nancroix) **secrétaire de séance**
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan
M. Pierre GONTHIER, Suppléant de Valezan

Votants:

M. Jean-Yves DUBOIS, Président
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Christian MILLERET, Titulaire d'Aime
Mme Corine MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime (Pouvoir de Mme Bernadette CHAMOISSIN, Titulaire d'Aime)
M. Anne LE MOUPELLIC, Titulaire d'Aime
M. Anthony FAVRE, Titulaire de Bellentre
M. Yann ALLAIN, Titulaire de Bellentre
Mme Isabelle GIROD-GEDDA, Titulaire de Bellentre
M. Daniel RENAUD, Titulaire de La Côte d'Aime
M. René LUISET, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Freddy BUTHOD-GARCON, Titulaire de La Côte d'Aime
M. Christian DUC, Titulaire de Granier
M. Thierry MARCHAND-MAILLET, Titulaire de Landry
M. Olivier GUEPIN, Titulaire de Landry
Mme Pascale SILVIN, Titulaire de Landry
M. Jean-Luc BOCH, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Séverine BRUN, Titulaire de Macot la Plagne (Arrivée pour la délibération 2016-061)
Mme Corine MICHELAS, Titulaire de Macot la Plagne
M. Joël OUGIER SIMONIN, Titulaire de Macot la Plagne
M. Pierre OUGIER, Titulaire de Macot la Plagne
M. Laurent HUREAU, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Laurent TRESALLET, Titulaire de Peisey-Nancroix) **secrétaire de séance**
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan

Excusés :

Mme Bernadette CHAMOISSIN, Titulaire d'Aime
Mme Evelyne ARNAUD, Titulaire d'Aime
M. Pascal VALENTIN, Titulaire d'Aime
M. Raphaël OUGIER, Titulaire de Macot la Plagne

A 18h30, M. Jean-Yves DUBOIS ouvre la séance du Conseil communautaire.

Mme Anne CROZET est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents en séance :

Nathalie PECCI, DRH

Morgane LAURENT, Responsable juridique

Sylvie CHAMOUSSIN, responsable du service des finances

1. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de sa séance du 18 juin 2014, le Conseil Communautaire délègue plusieurs de ses attributions au Président (délibération n°2014-181).

Selon les mêmes dispositions, le président de l'EPCI doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

Depuis la séance du Conseil Communautaire du 5 avril 2016, 4 décisions ont été prises :

✓ **DECISION 2016-049 : Contrat d'entretien des installations d'ascenseurs**

Un contrat d'entretien des installations d'ascenseurs des Versants d'Aime est confié à la société ORONA-ERA, sis ZA du Pontet – 73420 DRUMETAZ-CLARAFOND.

Les prestations sont rémunérées au moyen de prix forfaitaires établis à 1 389 €HT/an, soit 1 666,80 € TTC/an.

Le contrat prend effet à compter de sa notification pour une durée de 5 ans non renouvelable.

La dépense correspondante sera prévue et imputée dans la section de fonctionnement du budget 2016.

✓ **DECISION 2016-050 : Contrat pour la réalisation de contrôle technique construction dans le cadre de la rénovation thermique, énergétique et fonctionnelle du gymnase des versants d'Aime**

Une prestation de contrôle technique construction pour la rénovation thermique, énergétique et fonctionnelle est confié à QUALICONSULT – 159 citée Albert SYLVESTRE – 73000 CHAMBERY (n° SIRET 401 449 855 00683).

Les prestations sont rémunérées au moyen de prix forfaitaires établis à 7 155 €HT.

Le contrat prend effet à compter de sa notification et prend fin au règlement du solde

La dépense correspondante sera prévue et imputée dans la section investissement du budget 2016.

✓ **DECISION 2016-051 : Contrat pour la réalisation de mission de coordination SPS dans le cadre de la rénovation thermique, énergétique et fonctionnelle du gymnase des Versants d'Aime**

Une mission de coordination SPS pour la rénovation thermique, énergétique et fonctionnelle du gymnase des Versants d'Aime est confié à ELYFEC – 29 avenue Condorcet – 38096 VAULX-MILIEU (n° SIRET 43402439400109).

Les prestations sont rémunérées au moyen de prix forfaitaires établis à 5 392,50 €HT

Le contrat prend effet à compter de sa notification et prend fin au règlement du solde.

La dépense correspondante sera prévue et imputée dans la section de fonctionnement du budget 2016.

✓ **DECISION 2016-052 : Signature d'une convention de stage avec l'Université de Savoie**

Une convention, relative au stage de Mme Chloé ASTOUL, est signée avec l'Université de Savoie, dont le siège est situé Campus Scientifique – Les Belledonnes – 73376 LE BOURGET DU LAC, représentée par M. Patrice ORO, Directeur.

Durant la période de stage, Mme ASTOUL Chloé sera chargée de la réalisation d'un schéma intercommunal de randonnée pédestre pour le compte de la Communauté de Communes.

La période de stage s'effectuera du 18/04/2016 au 17/08/2016, au siège des Versants d'Aime. Mme Chloé ASTOUL effectuera 35 h par semaine et percevra une gratification de 3.60 €/heure, conformément à la réglementation en vigueur.

2. FINANCES

✓ **Approbation des comptes de gestion 2015 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires**

Il est rappelé que la Trésorière établit un compte de gestion avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par la trésorière (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Les comptes de gestion 2015 du budget principal, des budgets annexes Plan Cruet, SPANC et Transports Scolaires sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2015.

Le Conseil Communautaire approuve les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, à l'unanimité.

✓ **Approbation des comptes administratifs 2015 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires**

Il est rappelé que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives de l'exercice, et présente les résultats comptables dudit exercice.

Il doit être soumis à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

BUDGET PRINCIPAL CA 2015

CA 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses hors TEOM	3 708 243,83	1 166 544,92
Dépenses TEOM	2 442 098,86	301 830,11

Dépenses TOTAL	6 150 342,69	1 468 375,03
Recettes hors TEOM	4 064 900,02	1 391 859,29
Recettes TEOM	2 797 657,98	899 544,95
Recettes TOTAL	6 862 558,00	2 291 404,24
Résultat Hors TEOM	+ 356 656,19	+ 225 314,37
Résultat TEOM	+ 355 559,12	+ 597 714,84
Résultat Global	+ 712 215,31	+ 823 029,21

BUDGET ANNEXE SPANC CA 2015

CA 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	17 427,20	-	17 427,20
Recettes TOTAL	20 950,00	-	20 950,00
Résultat Global	+3 522,80	-	3 522,80

BUDGET ANNEXE PLAN CRUET CA 2015

CA 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	474 612,71	474 612,71	949 225,42
Recettes TOTAL	563 948,42	1 079 000,00	1 642 948,42
Résultat Global	89 335,71	604 387,29	693 723,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES CA 2015

CA 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	1 192 624,93	-	1 192 624,93
Recettes TOTAL	1 100 609,10	-	1 100 609,10
Résultat Global	- 92 015,83	-	- 92 015,83

Le Conseil Communautaire approuve les comptes administratifs dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, à l'unanimité.

✓ **Affectation des résultats 2015 :**

• Il est rappelé qu'en comptabilité des services publics industriels et commerciaux (SPIC), le résultat déficitaire d'exploitation n'est pas affecté mais seulement inscrit en report à nouveau, en dépense de la section d'exploitation de l'exercice suivant.

SPANC : L'excédent 2015, soit 3522,80 € est repris sur 2016 en excédent de fonctionnement reporté.

Plan Cruet : Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur 2016 soit 89 335,71 € en fonctionnement et 604 387,29 € en investissement.

Transports scolaires : Le déficit 2015, 92 015,83 € est reporté en dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2016.

• **Budget principal** : Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement du budget du même exercice.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, il est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

La proposition d'affectation des résultats 2015 est la suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent reporté hors TEOM	-	225 314,37
Excédent reporté TEOM	250 000,00	597 714,84
TOTAL excédent reporté	250 000,000	823 029,21*

**En investissement, report automatique de l'excédent en recette de l'exercice suivant : pas de délibération*

Excédent de fonctionnement capitalisé hors TEOM	356 656,19
Excédent de fonctionnement capitalisé TEOM	105 559,12
Total excédent de fonctionnement capitalisé	462 215,31

Le Conseil Communautaire approuve sur l'affectation de résultats proposée, à l'unanimité.

✓ **Vote des budgets primitifs 2016 : Principal, SPANC, Plan Cruet, Transports Scolaires**

Il est rappelé que le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, et qu'il autorise l'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses approuvées.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 5 avril 2016.

➤ **Présentation par chapitre : avec augmentation de 16,50 %**

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 647 130,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 477 284,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	421 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	215 535,17 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	312 219,02 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 424 397,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	153 194,31 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 100,00 €
TOTAL	7 671 859,50 €
RECETTES	
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	250 000,00 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	158 844,50 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 456,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	376 185,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	5 824 927,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	906 171,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	93 766,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	16 510,00 €
TOTAL	7 671 859,50 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 456,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	286 756,37 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	16 749,20 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	5 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	571 872,86 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 980 190,20 €
Chapitre 45 - Opérations sous mandat	112 286,83 €
TOTAL	4 018 311,46 €
RECETTES	
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	823 029,21 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	215 535,17 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 219,02 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 170 140,31 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	690 533,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	702 688,37 €
Chapitre 45 - Opération sous mandat	104 166,38 €
TOTAL	4 018 311,46 €

➤ **Présentation par chapitre : avec augmentation de 18,50 %**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 647 130,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 522 284,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	421 000,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	222 535,17 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	312 219,02 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 424 397,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	153 194,31 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 100,00 €
TOTAL	7 723 859,50 €
RECETTES	
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	250 000,00 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	158 844,50 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 456,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	376 185,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	5 876 927,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	906 171,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	93 766,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	16 510,00 €
TOTAL	7 723 859,50 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 456,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	286 756,37 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	16 749,20 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	5 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	571 872,86 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 980 190,20 €
Chapitre 45 - Opérations sous mandat	112 286,83 €
TOTAL	4 018 311,46 €
RECETTES	
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	823 029,21 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	222 535,17 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 219,02 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 170 140,31 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	690 533,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	695 688,37 €
Chapitre 45 - Opération sous mandat	104 166,38 €
TOTAL	4 018 311,46 €

➤ **Section de fonctionnement BP 2016 - Présentation par fonction**

Action sociale :

Dépenses	1 467 377,29
Recettes	636 576,00
Résultat	830 801,29

Cours d'eau :

Dépenses	50 750,00
Recettes	32 025,00
Résultat	18 725,00

Culture :

Dépenses	446 747,89
Recettes	118 789,00
Résultat	327 958,89

Développement économique :

Dépenses	108 173,69
Recettes	113 672,00
Résultat	- 5 498,31

Résultat excédentaire de fonctionnement car solde de subvention FEDER ALCOTRA VIGNES : 64 100 €

Enseignement-Formation :

Dépenses	52 913,00
Recettes	1 748,00
Résultat	51 165,00

Equipements sportifs et de loisirs :

Dépenses	406 286,53
Recettes	30 314,50
Résultat	375 972,03

Logement-cadre de vie :

Dépenses	10 438,00
Recettes	980,00
Résultat	9 458,00

Services généraux :

	Augmentation 16,50%	Augmentation 18,50%
Dépenses	1 789 462,10	1 841 462,10
Recettes	3 398 044,00	3 450 044,00
Résultat	- 1 608 591,90	- 1 608 591,90

Explications :

- Dépenses imprévues : 10 000 €
- Excédent fonctionnement 2015 de 356 656,19 € reporté en investissement
- Virement à la section d'investissement : 124 630,61 € (si augmentation des taux de 16,50 %) ou 131 630,31€ (si augmentation des taux de 18,50 %)

Environnement déchets :

Dépenses	3 339 711,00
Recettes	3 339 711,00
Résultat	0,00

Explications :

- Dépenses imprévues : 10 000 €
- Excédent fonctionnement 2015 de 355 559,12 € dont 250 000 € reporté en fonctionnement et 105 559,12 € reporté en investissement
- Virement à la section d'investissement : 90 904,56 €

➤ **Section d'investissement BP 2016 - Présentation par fonction**

Fonction sociale : EHPAD - Garderie - ALSH - Maison de santé - Pôle social

Dépenses	776 520,41
Recettes	572 722,53
Résultat	- 203 797,88

Culture : Maison des Arts – Ecole de musique

Dépenses	97 521,06
Recettes	18 286,76
Résultat	- 79 234,30

Développement économique : Irrigation – Paysages/Vignes

Dépenses	58 146,00
Recettes	185 203,52
Résultat	127 057,52

Résultat excédentaire de l'investissement car solde de subvention FEDER ALCOTRA VIGNES : 152 000 €

Equipements sportifs et de loisirs : Stades – Gymnase – Plan d'eau – Voie verte – Zone Fours

Dépenses	1 566 339,33
Recettes	382 452,43
Résultat	- 1 183 886,90

Logement-cadre de vie : OPAH

Dépenses	5 000
Recettes	4 860
Résultat	- 140

Services généraux : Chalet – Non affecté

Dépenses	40 026,83
Recettes	1 380 028,39
Résultat	1 340 001,56

Explications :

- Pas de dépenses imprévues
- Excédent investissement 2015 reporté : 225 314,37 €
- Virement de la section de fonctionnement : 124 630,61 € (si augmentation des taux de 16,50 %) ou 131 630,31€ (si augmentation des taux de 18,50 %)
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 356 656,19 €
- Recours à l'emprunt : 625 787,56 € (si augmentation des taux de 16,50 %) ou 618 787,56 € (si augmentation des taux de 18,50 %)

Environnement déchets : Collecte – Déchetteries – CSE - ISDI

Dépenses	1 474 757,83
Recettes	1 474 757,83
Résultat	0,00

Explications :

- Pas de dépenses imprévues
- Excédent d'investissement 2015 reporté : 597 714,84 €
- Virement de la section de fonctionnement : 90 904,56 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) : 105 559,12 €
- Recours à l'emprunt : 76 900,81 €

RECAPITULATIF BUDGET PRINCIPAL 2016 : 16,50 %

BP 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses hors TEOM	4 332 148,50	2 543 553,63	6 875 702,13
Dépenses TEOM	3 339 711,00	1 474 757,83	4 814 468,83
Dépenses TOTAL	7 671 859,50	4 018 311,46	11 690 170,96
Recettes hors TEOM	4 332 148,50	2 543 553,63	6 875 702,13
Recettes TEOM	3 339 711,00	1 474 757,83	4 814 468,83
Recettes TOTAL	7 671 859,50	4 018 311,46	11 690 170,96

RECAPITULATIF BUDGET PRINCIPAL 2016 : 18,50 %

BP 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses hors TEOM	4 384 148,50	2 543 533,63	6 927 682,13
Dépenses TEOM	3 339 711,00	1 474 757,83	4 814 468,83
Dépenses TOTAL	7 723 859,50	4 018 311,46	11 742 150,96
Recettes hors TEOM	4 384 148,50	2 543 533,63	6 927 682,13
Recettes TEOM	3 339 711,00	1 474 575,83	4 814 468,83
Recettes TOTAL	7 723 859,50	4 018 311,46	11 742 150,96

BUDGET ANNEXE SPANC 2016

BP 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	25 122,80	-	25 122,80
Recettes TOTAL	25 122,80	-	25 122,80

BUDGET ANNEXE PLAN CRUET 2016

BP 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	2 136 622,71	1 056 770,00	3 193 392,71
Recettes TOTAL	2 439 110,71	1 079 00,00	3 518 110,71

Les sommes inscrites en investissement sont d'ordre non budgétaire.

Le budget étant en suréquilibre, il n'y a pas obligation d'avoir des sections équilibrées en dépenses et en recettes.

BP 2016	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
Dépenses TOTAL	1 115 615,83	-	1 115 615,83
Recettes TOTAL	1 115 615,83	-	1 115 615,83

Le Conseil Communautaire adopte les budgets primitifs 2016 proposés, à l'unanimité.

✓ **Vote des taux de fiscalité**

Au regard des positions prises lors du débat d'orientation budgétaire, notamment au vu des conclusions de la prospective financière pluriannuelle réalisée par l'ASADAC, il est proposé de se prononcer sur les taux de fiscalité 2016 suivants :

4 taxes en %	2014	2015	2016 16,50	2016 18,50
Taxe d'habitation	2.40	2.60	3.03	3.08
Taxe sur le foncier bâti	2.78	3.02	3.52	3.58
Taxe sur le foncier non bâti	15.50	16.82	19.60	19.93
Cotisation foncière des entreprises	3.68	3.99	4.65	4.73

Il est rappelé également, conformément à la prospective financière, que l'équilibre de la compétence ordures ménagères est assuré sur 2016-2019 sans nécessité d'augmenter les taux.

Les marges d'économies potentielles sur la période 2017-2019 seront à définir en fonction de la nouvelle organisation de traitement des déchets par Savoie Déchets.

TEOM	2014	2015	2016
Zone 1	9.62	9.62	9.62
Zone 2	4.81	4.81	4.81
Zone 3	3.18	3.18	3.18

Le Conseil Communautaire fixe les taux de fiscalité additionnelle et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels que présentés pour l'exercice 2016, à l'unanimité.

✓ **Attribution des subventions**

L'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que l'attribution des subventions, lorsqu'elle est assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cette mesure concerne notamment les subventions dont le montant dépasse le seuil de 23 000 €, pour lesquelles la conclusion d'une convention a été rendue obligatoire par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration complétée par son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001.

En pratique deux bénéficiaires sont concernés, pour lesquels des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées :

- L'ADMR
- L'EAC

Par ailleurs, les Versants d'Aime versent une participation au fonctionnement des établissements intercommunaux qu'elle a créés :

- Le CIAS
- L'EHPAD

Il est donc proposé de procéder à l'attribution expresse et individualisée des subventions destinées à ces bénéficiaires, selon les montants validés lors du débat d'orientation budgétaire :

- L'ADMR : 50 000 €
- L'EAC : 275 000 €
- Le CIAS : 47 612 €
- L'EHPAD : il est proposé le versement d'une subvention prévisionnelle de 100 000 €, cette subvention pouvant être complétée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté pour l'EHPAD

Il est précisé que les subventions anticipées qui ont été votées lors du conseil du 24 février 2016 pour éviter des problèmes de trésorerie aux organismes concernés, viendront en déduction des montants totaux alloués ci-dessus.

Pour les autres subventions, leur attribution peut se faire à l'occasion du vote du budget, par l'établissement d'une liste des bénéficiaires et des montants alloués en annexe au BP.

Il est proposé de fonctionner ainsi pour l'ensemble des autres bénéficiaires, dont la liste a été validée en débat d'orientation budgétaire, dont les subventions viendront alimenter le crédit global ainsi porté au chapitre concerné du BP 2016.

Voir les propositions de subventions en annexe.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution des subventions proposées, à l'unanimité.

✓ **Transports scolaires : approbation du bilan contradictoire 2015-2016**

Le 3 février 2014, le Département a instauré une participation des familles aux coûts des transports scolaires. En juin 2014, il a proposé à ses Autorités organisatrices secondaires (AO2) une nouvelle convention de délégation partielle de compétences.

Il convient de dresser un bilan de gestion pour l'année 2015, correspondant à l'activité scolaire 2015-2016. D'un commun accord, ce bilan est dressé au 31 décembre 2015, ce qui permet de prendre en considération l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

Le Département et l'AO2 conviennent d'arrêter les bilans des recettes encaissées pour la participation des familles aux transports comme suit :

Recettes :

HT	TTC
----	-----

Montant des recettes encaissées	108 471,50 €	98 610,45 €
Recettes à reverser au Département	80 210,45 €	88 231,50 €
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	72 400,02 €	79 640,02 €
Restant à reverser par l'AO2	7 810,44 €	8 591,48 €

Frais de gestion :

Département	HT	TTC
Enfants à 100 % Montant dû par le département	26 960 €	29 656 €
Enfants à 50 % Montant dû par le département	2 480 €	2 728 €
Total	29 440 €	32 384 €
1 ^{er} acompte versé par le département	28 140 €	30 954 €
Restant dû par le Département	1 300 €	1 430 €
AO2	HT	TTC
Enfants à 0 % Montant dû par l'AO2	4 120 €	4 532 €
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	4 640 €	5 104 €
Trop perçu par le Département	520 €	572 €

Frais bancaires :

Pour chaque transaction bancaire, un prélèvement à la source est opéré par la banque (5 centimes de part fixe et 0.25% de part variable).

Ces frais sont remboursés par le Département, qui prend également en charge le coût du kit Paybox et des frais de fonctionnement correspondants.

Ces frais bancaires s'élèvent à la somme de 213,82 € (pas de TVA)

L'AO2 fait sienne des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées.

Le Conseil Communautaire approuve le bilan des recettes, les frais de gestion, les frais bancaires pour l'année 2015-2016 et les reversements correspondants, à l'unanimité.

- ✓ **Fixation du prix de vente des calendriers Street Tricot de la Semaine Bleue**

La communauté de communes des Versants d'Aime a décidé d'éditer des calendriers réalisés à partir de photographies retraçant les actions mise en place dans le cadre de la Semaine Bleue.
Il est proposé de fixer le prix de vente à 6 euros par calendrier.

Le Conseil Communautaire fixe le prix de vente du calendrier à 6 euros TTC par exemplaire, à l'unanimité.

✓ **Fonds de concours : sollicitation de la commune de la Plagne Tarentaise pour le cofinancement de CSE**

Il est rappelé qu'une part de l'implantation des conteneurs semi-enterrés (CSE) est financée par les communes de la manière suivante :

- 50 % pris en charge par les communes supports de stations
- 30 % pris en charge par les communes « villages »

Afin de régulariser le financement de l'implantation des CSE sur la commune "historique" de Macot La Plagne sur la période 2003-2006, la commune de La Plagne Tarentaise est sollicitée afin de participer au financement à hauteur de 154431 euros HT au profit de la communauté de communes des Versants d'Aime.

Il est précisé que, d'un commun accord entre La Plagne Tarentaise et la communauté de communes des Versants d'Aime, le paiement sera lissé sur une période de 8 ans, à hauteur de 19303 euros HT par an.

Le Conseil Communautaire sollicite les fonds de concours présentés ci-dessus auprès de la commune de La Plagne Tarentaise, à l'unanimité.

3. INFORMATIONS AU CONSEIL